

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 733 du 6 février 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2002797S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9351 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929997S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Goumot Johann NIGEND : 239 203 NLS : 8 087 294

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Barberet Jonathan NIGEND : 223 483 NLS : 8 073 445

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2020.

*Le général,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*